

NOTE JOINTE AU CFU 2022

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Conformément à la délibération du Conseil Municipal décidant d'inscrire la commune dans le dispositif de Compte financier Unique à compter de l'exercice 2022 à la place du Compte administratif et du Compte de Gestion, il est proposé la présente note en accompagnement du CFU.

Résultats fonctionnement 2022 et rétrospective

Résultats et évolution des différentes épargnes de la commune depuis 2015 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget en M14							
Recettes de gestion	2 654 376,57	2 761 423,75	2 827 847,05	2 901 294,17	2 972 794,61	3 021 793,59	3 208 988,77
	#VALEUR!	4,03	2,41	2,60	4,03	1,65	6,19
Dépenses de gestion	2 041 907,66	1 953 343,54	1 939 425,28	1 980 504,24	1 890 979,55	2 091 896,74	2 300 952,91
	#VALEUR!	- 4,34	- 0,71	2,12	- 4,34	10,63	9,99
Épargne de gestion	612 468,91	808 080,21	888 421,77	920 789,93	1 081 815,06	929 896,85	908 035,86
Intérêts de la dette	113 000,00	108 865,62	102 314,20	94 250,59	85 202,62	75 967,46	70 832,87
Épargne brute	499 468,91	699 214,59	786 107,57	826 539,34	996 612,44	853 929,39	837 202,99
Remb K de dette	238 263,25	225 131,98	235 952,43	242 958,98	250 232,81	230 599,41	229 152,83
Épargne disponible	261 205,66	474 082,61	550 155,14	583 580,36	746 379,63	623 329,98	608 050,16

Fléchissement de la courbe de l'épargne brute (recettes réelles – dépenses réelles) depuis 2021 :

L'épargne brute traduit le train de vie de la collectivité en raison de prise en compte exclusivement des dépenses et recettes réelles de fonctionnement EN RETIRANT LES DEPENSES OU RECETTES EXCEPTIONNELLES.

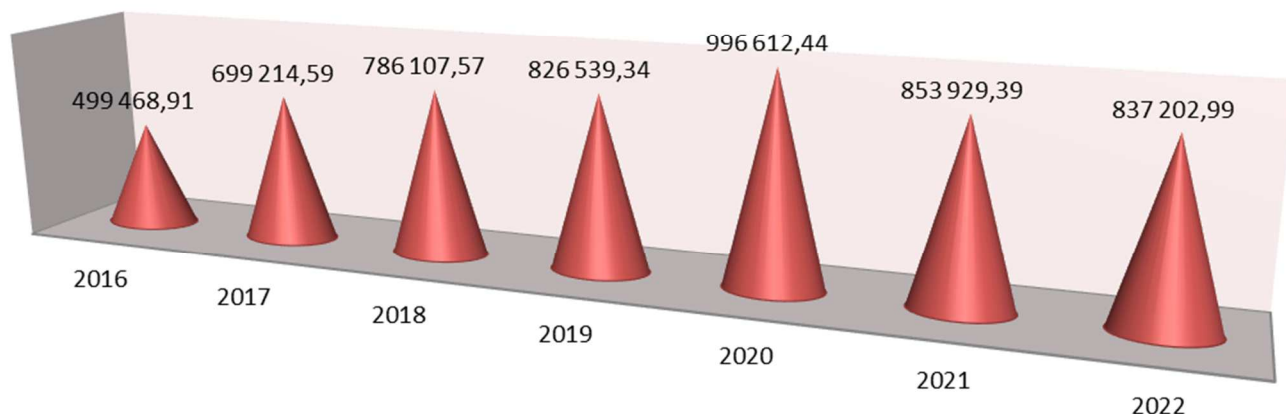
L'évolution depuis 2016 montre une amélioration de l'épargne brute jusqu'en 2020. L'année 2021 marque le début d'un fléchissement de cette épargne par rapport à 2020, année singulière en raison de la crise sanitaire.

En effet, la crise sanitaire est certainement une raison importante de l'augmentation de l'épargne de gestion en 2020 : même si, la commune a enregistré des recettes en moins (locations de salles principalement), elle a surtout généré moins de dépenses (malgré les protocoles sanitaires dans les écoles). La typologie des recettes de fiscalité de la commune n'est pas impactée par les effets économiques de la crise sanitaire. L'année 2022, en revanche est marquée par une reprise totale des activités et par des évolutions conjoncturelles.

L'épargne brute en 2022 fléchit tout en restant à un niveau satisfaisant :

Epargne brute

■ Epargne brute



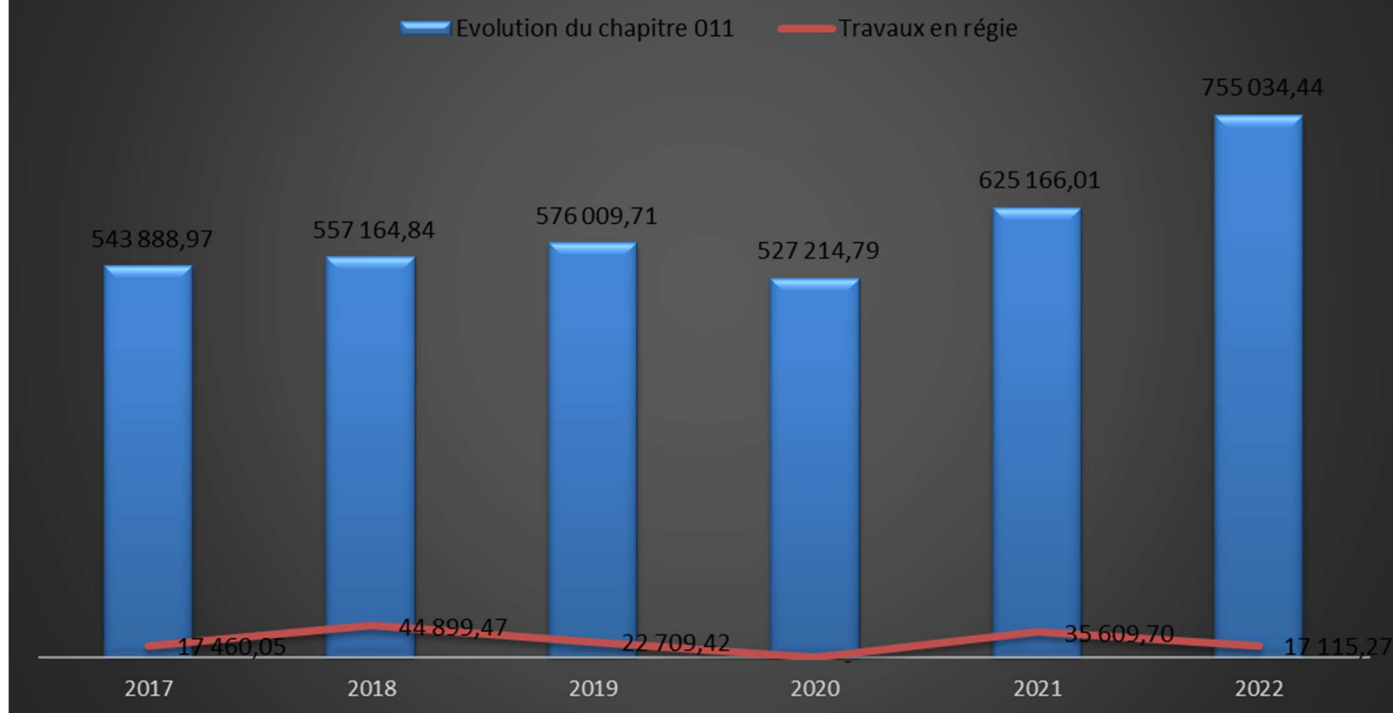
1- ETUDE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022

D'une manière générale, l'ensemble des grands chapitres de fonctionnement sont en nette augmentation par rapport à 2021 comme l'exercice 2021 l'avait été par rapport à 2020 (+ 8.44% des dépenses totales de fonctionnement).

Dépenses de fonctionnement	2022		2021	évolution
	Budgétisées	Réalisées	Réalisées	%
Charges générales 011	761 929,87	755 034,44	625 166,01	20,77
Charges de personnels 012	1 164 031,00	1 159 954,35	1 121 314,77	3,45
Atténuations de produits 014	2 700,00	2 357,00	2 122,00	11,07
Charges de gestion courante 65	387 600,00	383 607,12	343 293,96	11,74
Total des dépenses courantes	2 316 260,87	2 300 952,91	2 091 896,74	9,99
Charges financières	72 000,00	70 832,87	75 967,46	- 6,76
Charges exceptionnelles	1 000,00	364,78	570,00	- 36,00
Provisions pour risque	-	-	-	
Total des dépenses réelles	2 389 260,87	2 372 150,56	2 168 434,20	9,39
Amortissements	170 000,00	169 450,93	166 930,04	1,51
Autres op d'ordre		-	-	#DIV/0!
Dépenses totales de fonctionnement	2 559 260,87	2 541 601,49	2 335 364,24	8,83

Il convient d'analyser les différentes dépenses imputées par chapitre afin de déterminer les raisons des augmentations des dépenses de fonctionnement :

Evolution des charges générales en rapport avec les travaux en régie



Aucun travail en régie n'a été comptabilisé en 2020 en raison de la crise sanitaire.

CHARGES GENERALES :

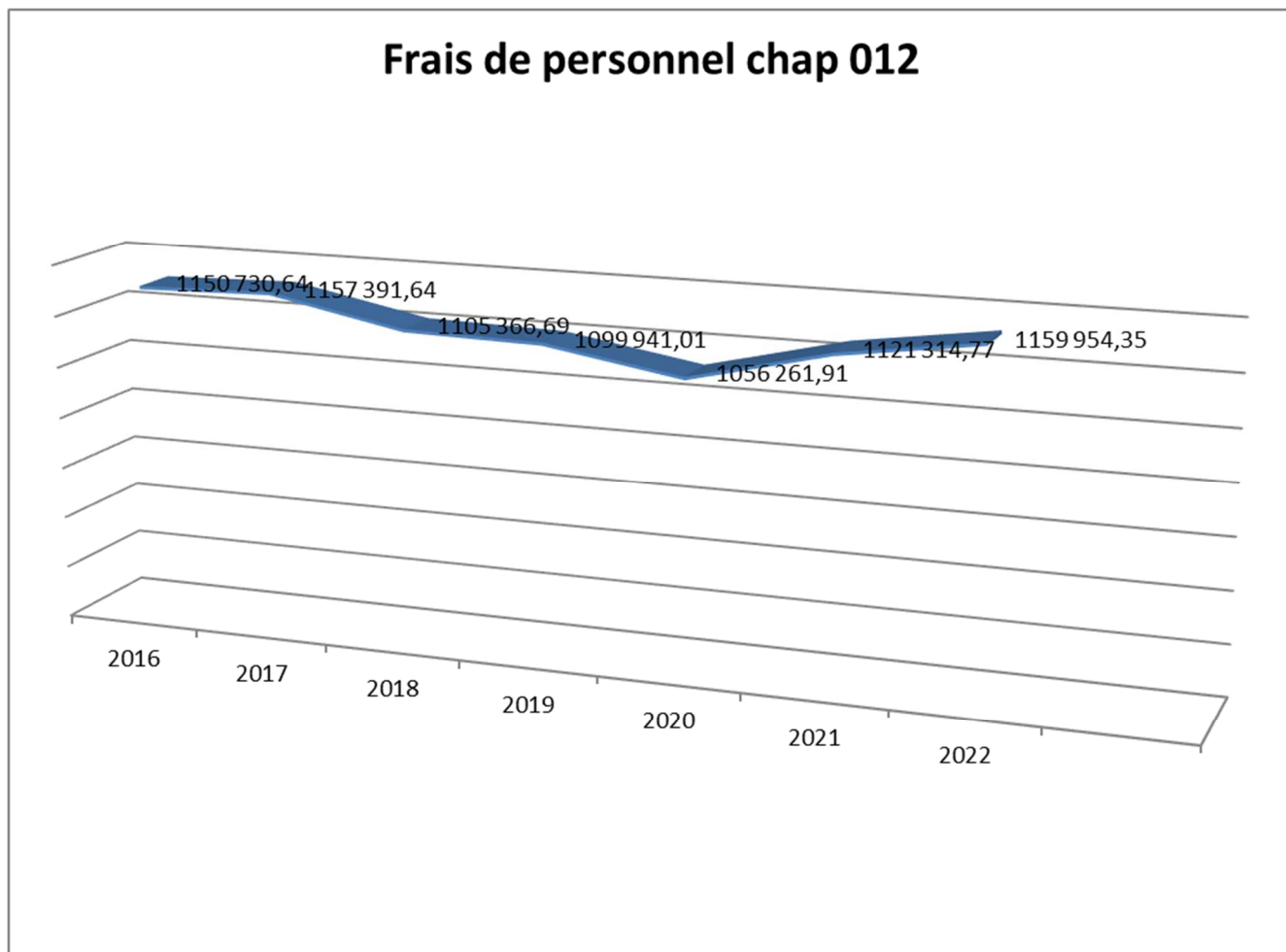
Ce chapitre accuse une forte augmentation liée à la combinaison de deux phénomènes intrinsèquement indissociables : la crise mondiale de l'énergie (tensions sur le gaz et l'électricité) et l'inflation liée à la période post-covid et la guerre en Ukraine.

Par exemple, l'article Energie-électricité est passé de 89 764.69 € en 2021 à 155 404.64 € en 2022. La décision de réduire la durée d'éclairage public a permis d'atténuer cette hausse brutale. De nombreux articles de ce chapitre subissent les effets de l'inflation (fournitures scolaires, achat de petits matériels, contrats de maintenances, contrats de prestations de services...).

Les taxes foncières payées par la commune augmentent d'environ 4 000 €, en raison des acquisitions diverses ces dernières années et de l'augmentation des bases fiscales.

CHARGES DE PERSONNEL :

Frais de personnel chap 012



Le chapitre 012 sur les charges de personnel enregistre une augmentation de 3.45 % après une augmentation de 6% en 2021 et a connu des modifications importantes dont certaines sont liées à l'après-crise sanitaire.

Pour rappel, l'augmentation de l'année 2021 s'explique pour les raisons suivantes : en 2020, le service scolaire et périscolaire a été limité une grande partie de l'année, ainsi, les heures complémentaires et les contrats ponctuels ont été quasiment absents. 2021 est une année, bien que perturbée, de reprise totale de l'activité scolaire et périscolaire avec des protocoles contraignants qui ont nécessité le recrutement de personnel supplémentaire (de 3 sites périscolaires, on est passé à 6) et des temps « désinfection » quotidien. D'autre part, sur incitation de l'Etat, la commune a recruté une conseillère numérique d'août à décembre. La commune a recruté, également, 2 emplois PEC sur l'année et un chargé de communication depuis novembre.

En 2022, en réponse à l'inflation importante dans le pays, l'Etat a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires de 3.5 % à compter de juillet. Il convient également de prendre en compte l'augmentation l'indice Glissement-Veillessement et technicité (progression des carrières par l'ancienneté), pour expliquer cette augmentation de la masse salariale.

Pour information, en 2022, nous comptons 2 départs en retraite dans les effectifs et un emploi de DST vacant. Ces postes sont remplacé par les suivants :

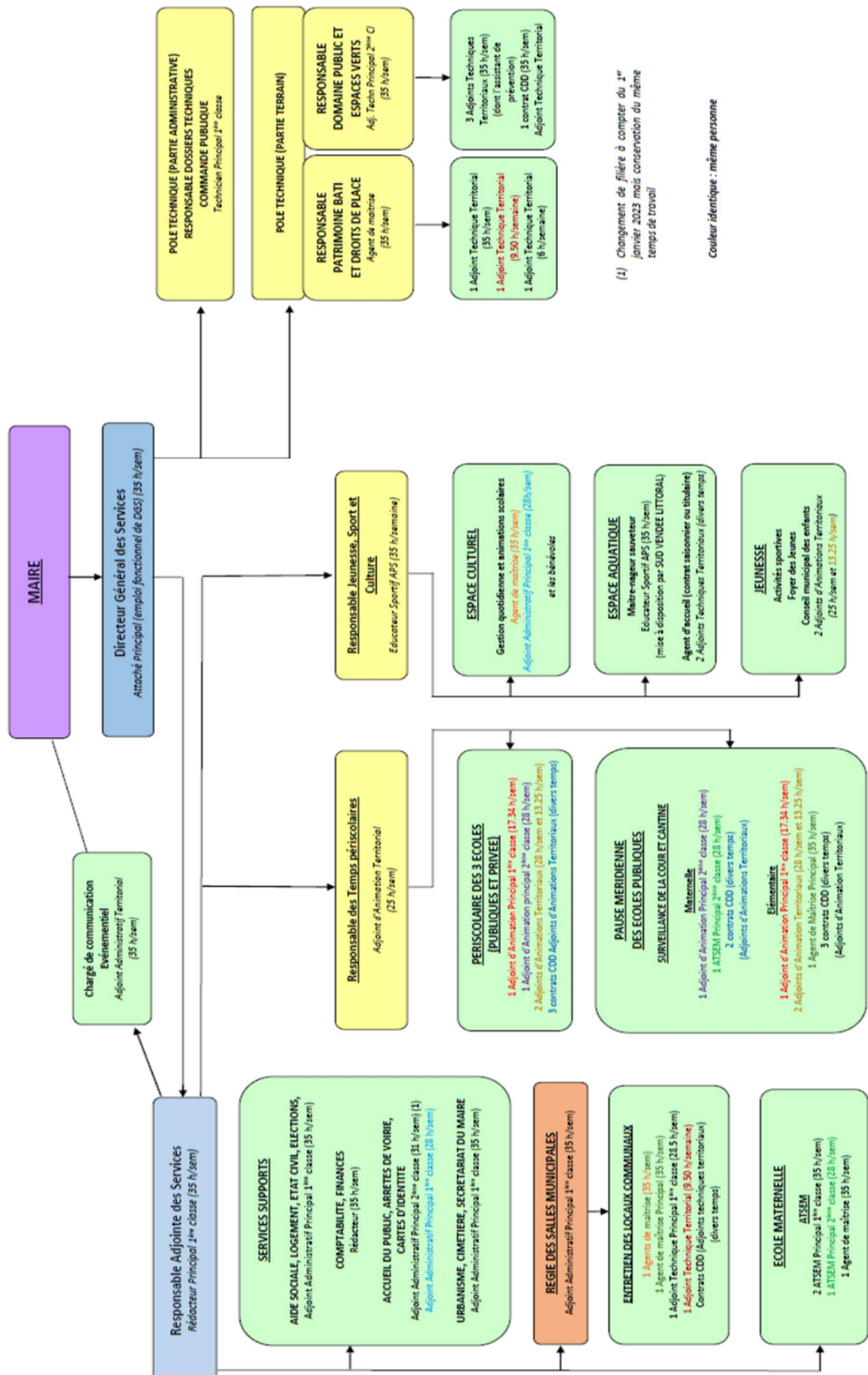
- Chargé de communication,
- Responsable jeunesse, sport et culture,

- Responsable des dossiers techniques des ERP (sécurité et accessibilité) et mise en place de la transition énergétique
- ✓ Les effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2023 :
 - 41 agents + 3 stagiaires de l'enseignement
 - Fonctionnaires : 30 agents
 - Contractuels de droit public : 11 agents
 - Stagiaires de l'enseignement : 3
- ✓ Répartition par catégorie hiérarchique :

Fonctionnaires et contractuels	En nombre et %
Catégorie A	1
Catégorie B	4
Catégorie C	35

- ✓ Un nouvel organigramme a été validé par les représentants du personnel et les élus :
 - Le pôle technique scindé entre la section « terrain » et la section « administrative »
 - Améliorer l'efficacité sur le terrain, en particulier la réactivité
 - Remplir nos obligations légales en matière de sécurité et accessibilité dans les ERP de la commune
 - Permettre la mise en place de la transition énergétique
 - Création d'un pôle de gestion des salles municipales :
 - Améliorer la qualité du service rendu à la population
 - Améliorer le suivi des contrats de location
 - Elargissement des missions du service administratif :
 - Création du service de l'instruction des CNI/passeports
 - Création du service communication/événementiel
 - Un pôle enfance renforcé :
 - Renforcement de la qualité du service périscolaire (formations, 1 lieu...)
 - Recrutement ponctuel d'une éducatrice spécialisée (temps scolaire et pause méridienne)
 - Une équipe fortement renouvelée
 - Création d'un service jeunesse, sport et culture
 - Application d'une politique culturelle au sein du nouvel espace culturel
 - Renforcement de l'offre d'animation dans la piscine municipale
 - Mise en application d'une politique en faveur de la jeunesse (nouveau foyer des jeunes, point info-jeunes, animation de l'association...)
 - Remplacement de départs en retraite :
 - Sonia HOORNAERT en remplacement de Dany SAUBIEZ
 - Andréea BARBARIN en remplacement de Viviane GRELLIER

PROPOSITION NOUVEL ORGANIGRAMME A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023



(1) Changement de filière à compter du 1^{er} janvier 2023 mais conservation du même temps de travail

Couleur identique : même personne

CHARGES DE GESTION COURANTE

- Ce chapitre connaît également une augmentation liée indirectement à l'inflation et l'augmentation du point d'indice qui en a découlé (indemnités élus). De même, la reprise des voyages scolaires a par conséquent l'augmentation de l'article des subventions. Enfin, il est à noter la participation exceptionnelle au service commun « cuisine centrale », conséquence directe de la crise sanitaire (charges identiques mais recettes liées aux ventes de repas en nette baisse). Il convient de préciser qu'un service commun géré par la communauté de communes n'est pas assuré pour l'ensemble des communes membres, dès lors, il doit être équilibré, sans participation de la communauté de communes. Le déficit est donc réparti au prorata des repas servis entre les communes adhérentes au service.

Autres charges de gestion courantes	2022	2021	2020	2019
Indemnités et cotisations	104 162,39	99 055,23	85 998,72	78 277,19
Participation SDIS	41 254,90	40 574,32	40 238,37	38 801,82
Participations autres (sivu, e-collectivité, FDAS)	9 725,86	11 099,55	11 218,50	15 018,40
Participation déficit cuisine centrale	17 523,74			
Participation repas	9 237,60	8 907,30	4 132,40	8 549,60
Participation école Sainte Marie	89 380,07	86 226,84	99 657,72	76 364,23
CCAS	29 500,00	33 000,00	25 500,00	25 500,00
Subventions aux associations	56 774,00	40 054,00	32 554,00	59 284,50
Subventions OGEC pause méridienne	22 863,20	21 625,30		
Divers	3 185,36	2 751,42	6 186,14	2 588,78
	383 607,12	343 293,96	305 485,85	304 384,52

FOCUS SUR LE COUT DES SERVICES COMMUNS EN GESTION COMMUNAUTAIRE :

Service Instruction de l'urbanisme (ADS) :

Depuis la fusion, ce service est de compétence communale géré sous la forme juridique d'un service commun organisé par la Communauté de Communes. Ce service n'étant pas utilisé par l'ensemble des communes membres doit s'autofinancer ; les tarifs en fonction des coûts évoluent régulièrement :

Année 2020 (tarifs 2019 multipliés par 1,20)		Année 2021		Année 2022	
Type d'acte	Tarif par acte	Type d'acte	Tarif par acte	Type d'acte	Tarif par acte
Permis de construire	60 €	Permis de construire	74 €	Permis de construire	91 €
Déclaration préalable	42 €	Déclaration préalable	52 €	Déclaration préalable	64 €
Permis de démolir	48 €	Permis de démolir	59 €	Permis de démolir	73 €
Permis d'aménager	72 €	Permis d'aménager	89 €	Permis d'aménager	109 €
Certificat d'urbanisme type b	24 €	Certificat d'urbanisme type b	30 €	Certificat d'urbanisme type b	36 €
Modification permis de construire	42 €	Modification permis de construire	52 €	Modification permis de construire	64 €
Permis d'aménager simple (division de parcelle)	42 €	Permis d'aménager simple (division de parcelle)	52 €	Permis d'aménager simple (division de parcelle)	64 €
Modification permis d'aménager	42 €	Modification permis d'aménager	52 €	Modification permis d'aménager	64 €

Type d'acte	TOTAL année 2020		TOTAL année 2021		TOTAL année 2022	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Certificat d'urbanisme type b (Cub)	10	240,00 €	20	600,00 €	13	468,00 €
Permis de démolir (PD)	2	96,00 €	2	118,00 €	1	73,00 €
Déclaration préalable (DP)	59	2 478,00 €	91	4 732,00 €	85	5 440,00 €
Permis de construire (PC)	26	1 560,00 €	69	5 106,00 €	56	5 096,00 €
Permis d'aménager (PA)	1	72,00 €	1	89,00 €	0	- €
Permis d'aménager simple	0	- €	2	104,00 €	0	- €
Permis de construire modificatif	2	84,00 €	0	- €	3	192,00 €
Permis d'aménager modificatif	0	- €	1	52,00 €	0	- €
TOTAL	100	4 530,00 €	186	10 801,00 €	158	11 269,00 €

Le nombre d'actes d'urbanisme est important depuis 2 ans, générant une augmentation de la charge de travail et un coût plus important pour la commune. L'augmentation du nombre de dossiers combinée à l'augmentation des tarifs à l'acte décidée par la Communauté de Communes engendrent un triplement de la facture du service ADS.

Cuisine centrale (chap 65) : 3 320 € (restitution en AC).

Période	Montant
Du 01/07/2018 au 30/06/2019	3 320,00 €
Du 01/07/2019 au 30/06/2020	3 320,00 €
Complément du 01/07/2019 au 30/06/2020	1 538,86 €
Déficit bilan de mai 2020 à avril 2021	17 523,74 €

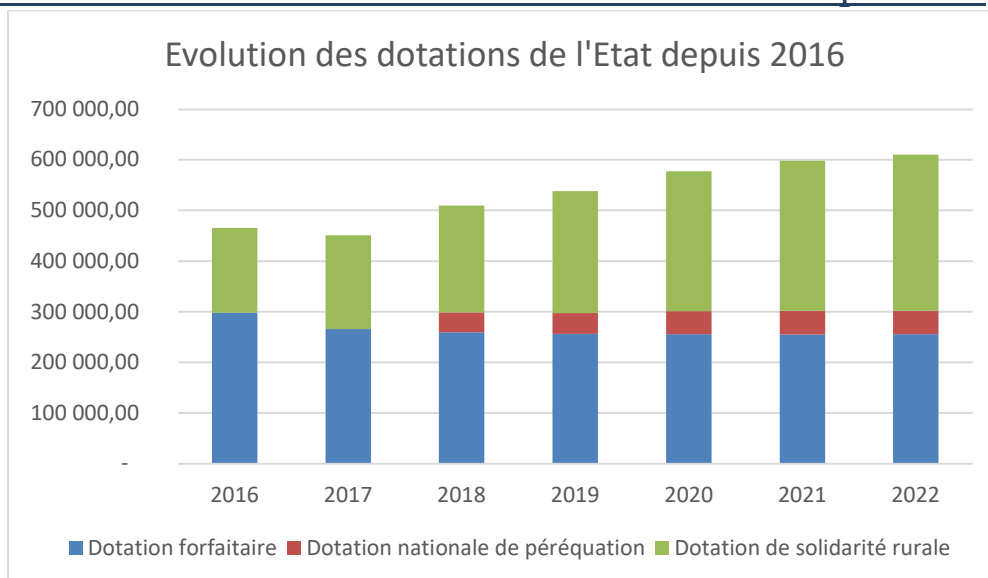
La cuisine centrale est un service commun géré par Sud Vendée Littoral pour le compte des communes puisque cette compétence a été restituée à la commune lors de la fusion des communautés de communes. A ce titre, le déficit de ce service est repris par les communes membres au prorata du nombre de repas distribués. Ainsi, en raison de la crise sanitaire, un déficit de 17 523.74 € est à financer par Sainte-Hermine en plus des charges transférées de 3 320 € (montant fixé par la CLECT 2018 et faisant l'objet d'une attribution de compensation).

2- ETUDE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

Recettes de fonctionnement				
	2022		2021	évolution
Chapitre	Budgétisées	Réalisées	Réalisées	%
Atténuations de charges 013	39 049,00	36 197,65	49 677,38	- 27,13
Produits de services 70	45 000,00	53 128,68	49 617,43	7,08
Impôts et taxes 73	1 993 089,00	2 056 550,60	1 957 942,65	5,04
Dotations subventions 74	961 572,00	1 017 325,74	931 440,09	9,22
Autres produits du domaine 75	41 200,00	45 786,10	33 116,04	38,26
Total des recettes de gestion courante	3 079 910,00	3 208 988,77	3 021 793,59	6,19
Produits exceptionnels	1 000,00	-	11 039,09	- 100,00
Produits des cessions	-	-	83 674,23	
Total des recettes réelles	3 080 910,00	3 208 988,77	3 116 506,91	2,97
Amortissements	-	-	-	#DIV/0!
Travaux en régie	20 000,00	17 115,27	35 609,70	- 51,94
Autres op d'ordre	-	-	-	#DIV/0!
Recettes totales de fonctionnement	3 100 910,00	3 226 104,04	3 152 116,61	2,35

Les recettes de gestion courantes de fonctionnement en 2022 augmentent de 6.19%, augmentation exceptionnelle, principalement due à la bonne dynamique des bases fiscales et grâce à la révision de 3.5% des bases décidées par le Parlement lors du vote de la loi de finances 2022. Il est précisé que les écritures comptables de ventes de patrimoines inscrites en recettes exceptionnelles sont retirées de ce bilan afin de ne pas altérer la lecture de l'analyse rétrospective au fil de l'eau.

Evolution des concours financiers de l'Etat - Chapitre 74



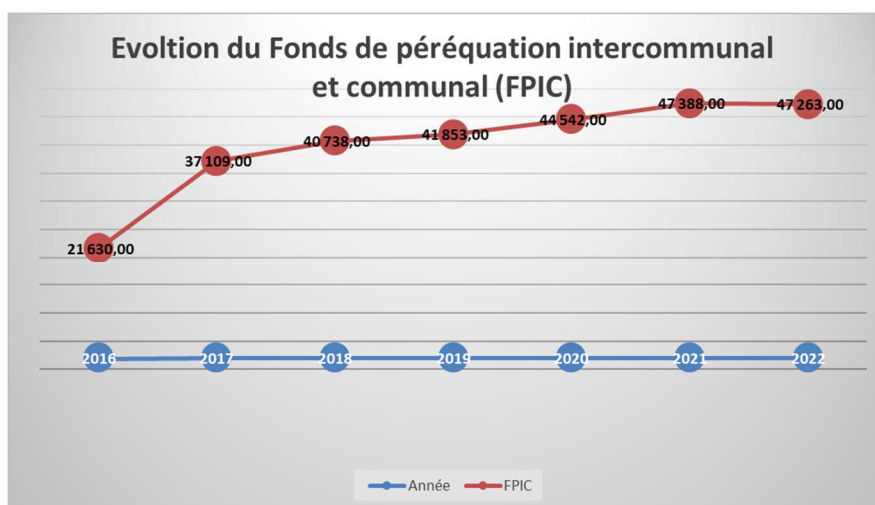
Ce graphique montre l'évolution du montant des dotations de l'Etat (Dotation forfaitaire + Dotation de Solidarité Rurale) depuis 2016, l'année du transfert de la fiscalité professionnelle à la CC. Il est noté que la baisse de la dotation

forfaitaire est en partie compensée par l'augmentation de la DSR, dotation de péréquation répondant à des critères de richesse et de situation physique de la commune.

Les deux principales dotations se répartissent chacune de la manière suivante depuis 2016. Ainsi, il est constaté que l'Etat privilégie le renforcement de la dotation de solidarité rurale, dotation de péréquation qui prend en compte des critères de richesse et physiques des collectivités au détriment de la dotation forfaitaire.

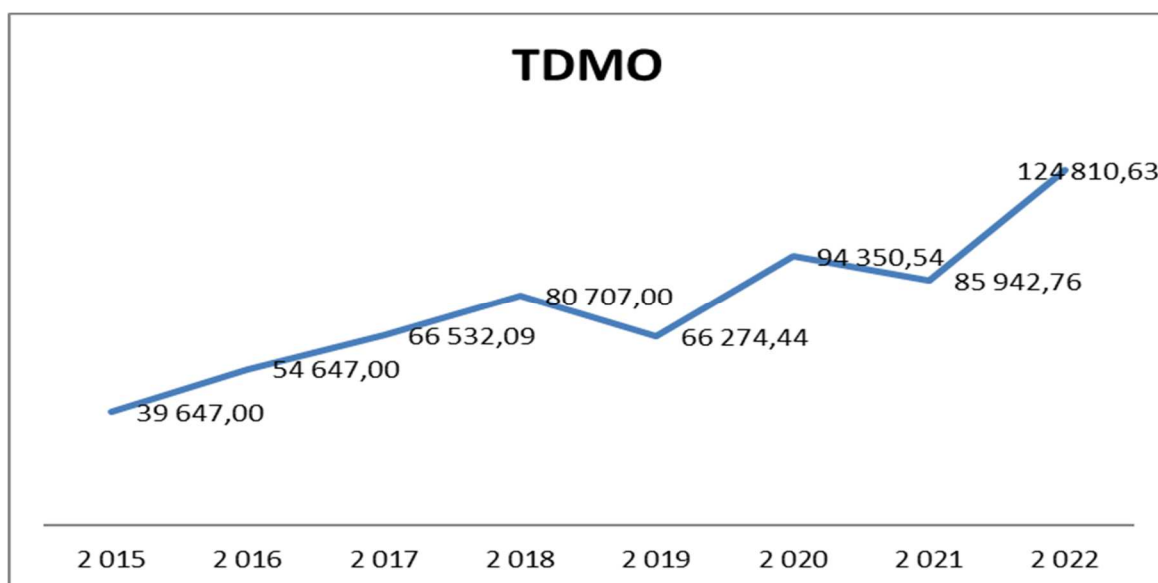
La DSR prend en compte à compte les éventuelles augmentations de longueur de voirie communale (90 316 ml) votée en conseil municipal fin 2016.

Evolution du fonds de péréquation intercommunal et communal :



Depuis la fusion des communautés de communes, Sainte Hermine n'est plus contributrice au FPIC mais exclusivement bénéficiaire. Il est noté la stagnation du produit en 2022 qui démontre un plafonnement de l'enveloppe désormais.

Evolution de la taxe sur les droits de mutation à titre onéreux (part communale) :



De manière succinctes, les droits de mutation à titre onéreux représentent les taxes payées lors de cessions immobilières. Ils sont encaissés par le Département qui les répartit aux communes du Département. Le graphique ci-dessus montre une dynamique exceptionnelle des transactions immobilières.

Evolution de l'attribution de compensation :

Lorsqu'une collectivité transfère ou reprend une ou plusieurs compétences, la commission locales des charges transférées se réunit afin de déterminer un montant d'attribution de compensation pour l'exercice de la compétence. L'historique des CLECT impactant Sainte-Hermine est le suivant :

EVOLUTION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION								
CLECT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Mise en place de la FPU	567 441,00							567 441,00
Bébasage - fusion des CC		141 208,39						141 208,39
Harmonisation fiscale suite à fusion		- 193 111,23						- 193 111,23
Transfert des ZAE		- 3 024,00						- 3 024,00
Transfert de charges PLUI Ste Hermine		-						-
GEMAPI		-	-					-
Fourrière animale			- 3 145,00					- 3 145,00
Protection de l'environnement			- 457,00					- 457,00
Bornes incendie			- 6 450,00					- 6 450,00
Transfert de subventions			22 154,00					22 154,00
Transfert de l'aide alimentaire			8 996,00					8 996,00
Service commun cuisine centrale			3 320,00					3 320,00
Transfert de charges piscine				- 2 499,20				- 2 499,20
Restitution DECI (lutte incendie)							3 602,40	3 602,40
Restitution fourrière animale							4 565,36	4 565,36
TOTAL ATTRIBUTION DE COMPENSATION	567 441,00	- 54 926,84	24 418,00	- 2 499,20	-	-	8 167,76	542 600,72

Pour rappel, les subventions restituées à la commune sont les suivantes :

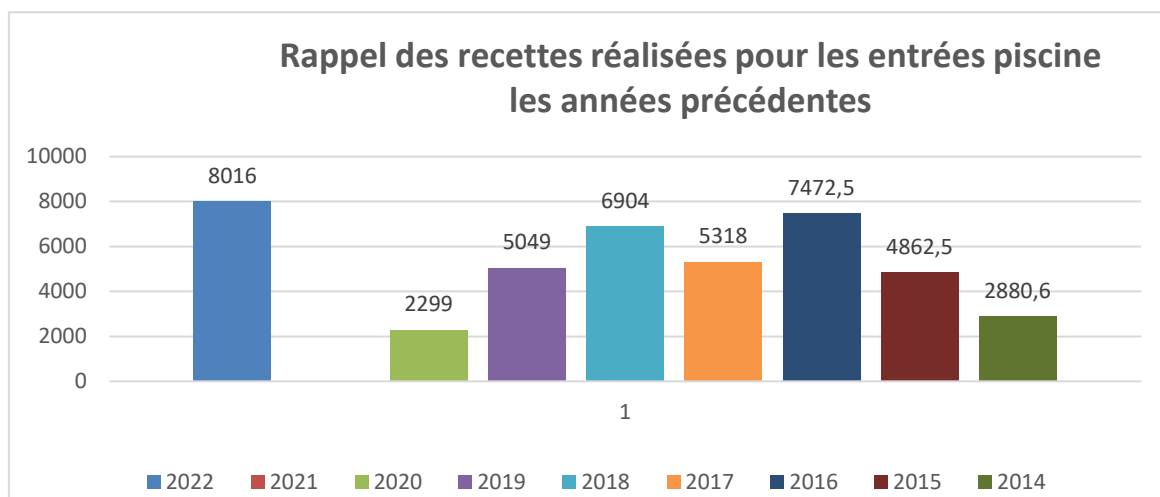
- Cinéma Le Tigre : 3200 €
- Histoire et patrimoine : 250 €
- Mélomania fête de la musique : 500€
- Mélomania mise à dispo : 14 204 €
- Comité des fêtes-le Grand Défi : 1 000 €
- ADMR : 3 000 €

En 2019, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie afin de déterminer le montant des charges transférées dans le cadre de l'utilisation de la piscine de Sainte Hermine pour les interventions en milieu scolaire. Ainsi, chaque commune utilisant la piscine se voit retirer de son attribution de compensation le montant des charges estimées sur les trois dernières années (hors MNS) en fonction du temps d'occupation.

En contrepartie, SUD VENDEE LITTORAL reverse à Sainte Hermine le montant d'utilisation de la piscine à raison de 46.89 €/ heure (délibération du 19 juin 2019).

Commune	Durée (en heures)	Montant
Commune de La Caillère Saint Hilaire	4,98	311,15 €
Commune de La Jaudonnière	5,81	363,01 €
Commune de La Réorthie	9,96	622,30 €
Commune de Saint Aubin la Plaine	3,32	207,43 €
Commune de Saint Etienne de Brillouet	7,47	466,73 €
Commune de Saint Jean de Beugné	6,64	414,87 €
Commune de Saint Martin Lars	7,47	466,73 €
Commune de Sainte Gemme la Plaine	8,30	518,58 €
Commune de Thiré	4,98	311,15 €
Commune de Sainte Hermine	40,00	2 499,20 €
TOTAL	58,93	6 181,15 €

- Bilan – piscine municipale :
- Rappel : en raison des travaux de mise aux normes et d'amélioration de la piscine municipale, l'établissement est resté fermé toute l'année 2021.
- 2022 est l'année de réouverture de la piscine et de la reprise par la commune des cours de natation, lesquels étaient assurés dans un cadre de délégation de service public auprès d'un MNS.



CATEGORIES	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	TOTAL
ENTREES HERMINOIS (4291 €)	583,00 €	470,50 €	1 136,00 €	1 897,00 €	204,50 €	4 291,00 €
ENTREES NON HERMINOIS (3 725 €)	214,00 €	319,00 €	1 163,50 €	1 825,50 €	203,00 €	3 725,00 €
COURS DE NATATION HERMINOIS (2 227,50 €)	480,00 €	832,50 €	562,50 €	352,50 €	0,00 €	2 227,50 €
COURS DE NATATION NON HERMINOIS (2 342,50 €)	163,50 €	427,50 €	907,00 €	844,50 €	0,00 €	2 342,50 €
				TOTAL	12 586,00 €	

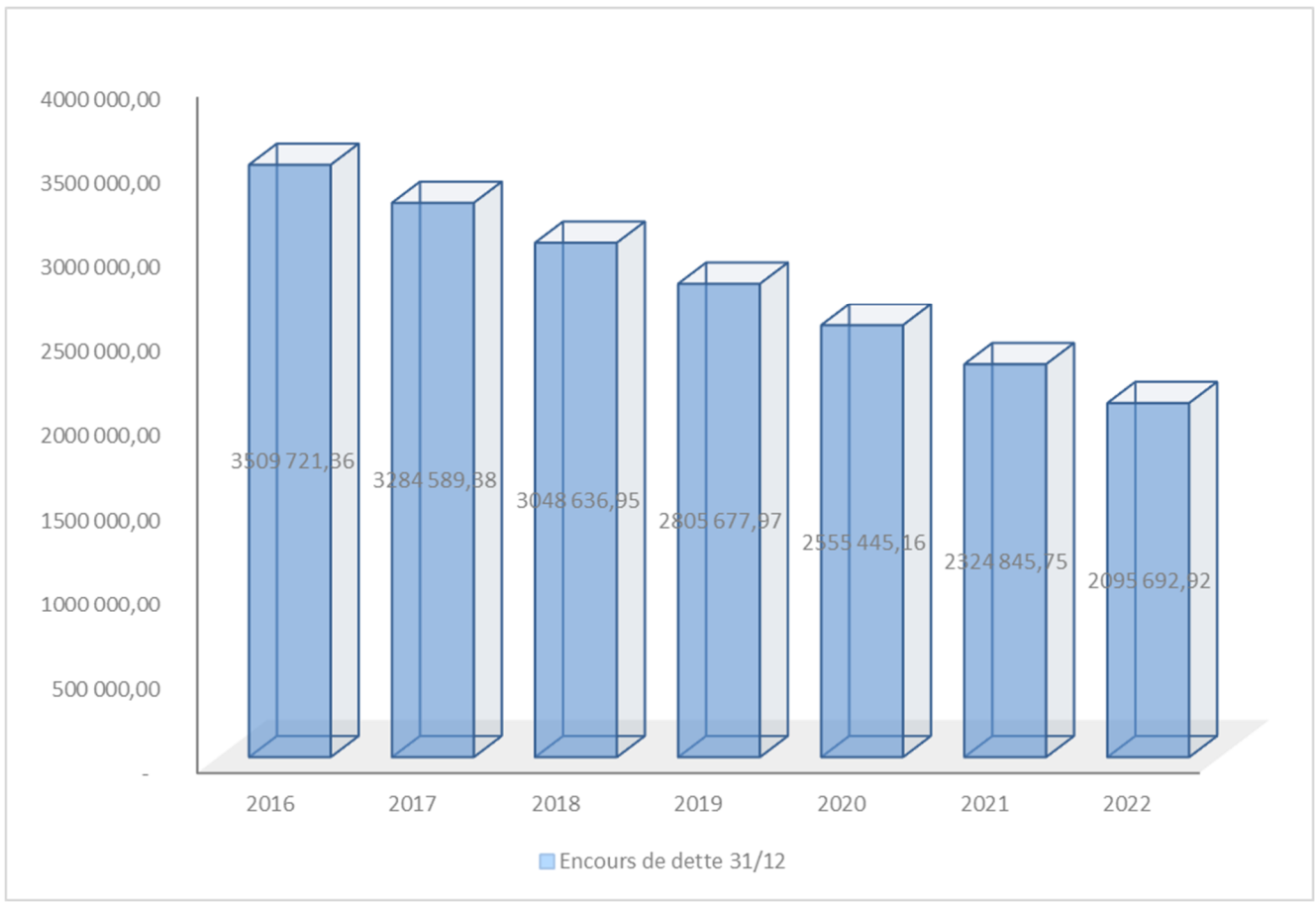
Les cours de natation ont généré un peu plus de 4500 € de recette en plus des entrées publiques, soit 12 586 € en tout.

3- ANALYSE DE LA DETTE ET DE LA FISCALITE

Les collectivités locales bénéficient de deux leviers afin de financer les priorités budgétaires : le recours à l'emprunt et/ou le recours à la fiscalité. Ainsi, il convient d'observer chaque année certains éléments de la dette afin de contrôler le bon rapport entre la durée d'amortissement d'une dette et de la réalisation d'un investissement ; veiller à ne pas faire supporter les investissements d'aujourd'hui par les générations de demain.

La dette :

Ainsi, il est procédé à l'analyse de l'évolution du stock de dette depuis 7 ans. A cela s'ajoutent deux ratios qui doivent être complémentaires et non analysés séparément : la dette par habitant doit être analysée avec la capacité de remboursement de la collectivité qui s'appréhende en année (combien d'années d'épargne brute doit-on réunir pour rembourser le capital restant dû).



Quelques Ratios « dette » :

- ✓ Taux moyen de la dette : intérêt N/encours = 3,29 % (moyenne : 2,95%)
- ✓ Annuité 2022/RRF : 9.33 % (11,6% en 2018) (moyenne de la strate 10%)
- ✓ Durée résiduelle des emprunts au 31/12/22 : 9.13 ans (15,2 ans en 2018) (moyenne 10 ans)

Ces trois ratios montrent :

- que les taux d'intérêts sont relativement proches de la moyenne (les grosses collectivités bénéficiant de taux très favorables)
- que le rapport du montant de l'annuité (intérêt+capital) sur les recettes réelles de fonctionnement entre désormais dans la moyenne ce qui dénote une amélioration constante liée à la structure des contrats. Ce ratio s'améliore depuis quelques années.
- que le stock de dette est contracté en moyenne sur une durée assez longue notamment en raison de la renégociation des emprunts en 2006 et des emprunts réalisés pour la réfection de l'église (soit plus de 50% de la dette totale actuelle), toutefois, la durée résiduelle est désormais dans la moyenne de la strate.

La Fiscalité :

Dans un second temps, il convient d'analyser le second levier, le recours à la fiscalité. L'enjeu est d'analyser l'évolution des impôts locaux pour définir in fine les marges possibles d'augmentation des taux d'imposition.

	CA 2019	Tx évol	CA 2020	Tx évol	CA 2021	Tx évol	CA 2022
BASES							
TAXE D HABITATION	2 527 289,00	0,03	2 528 105,00	- 91,35	218 806,00	3,09	225 578,00
FONCIER BATI	3 173 886,00	2,04	3 238 560,00	- 17,25	2 679 882,00	3,98	2 786 447,00
FONCIER NON BATI	168 680,00	1,24	170 779,00	- 0,11	170 594,00	4,58	178 413,00
	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-
TAUX							
TAXE D HABITATION	19,16	-	19,16	-	19,16	-	19,16
FONCIER BATI	25,07	-	25,07	65,90	41,59	-	41,59
FONCIER NON BATI	61,75	-	61,75	-	61,75	-	61,75
	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-
PRODUITS							
TAXE D HABITATION	484 228,57	0,03	484 384,92	- 91,35	41 923,23	3,09	43 220,74
FONCIER BATI	795 693,22	2,04	811 906,99	37,28	1 114 562,92	3,98	1 158 883,31
FONCIER NON BATI	104 159,90	1,24	105 456,03	- 0,11	105 341,80	4,58	110 170,03
	-		-		-		-
TOTAL PRODUITS	1 384 081,69	1,28	1 401 747,94	- 9,98	1 261 827,95	4,00	1 312 274,08

Les bases augmentent de deux manières : augmentation par le coefficient de revalorisation des bases décidé par le parlement et l'augmentation des bases physiques (constructions nouvelles, entreprises, habitations...). La gestion des bases est de la compétence des services fiscaux.

Pour l'année 2022,

Il est très compliqué d'élaborer des comparatifs avec les années antérieures, la fiscalité locale ayant connu de profonds bouleversements dans la loi de finances 2021 en raison d'une part du dispositif de suppression progressive de la taxe d'habitation et d'autre part en raison des conséquences de la crise sanitaire.

RAPPEL :

- En ce qui concerne la taxe d'habitation, le produit de taxe d'habitation ne correspond plus qu'à la taxation des résidences secondaires.
- Dans le cadre de la suppression de la TH sur les résidences principales, la commune a récupéré le produit de TH du Département, ainsi, le taux de la commune est passé mécaniquement de 25.07 % à 41.59 % pendant que le taux du département a été supprimé. D'autre part, la loi de finances 2021 a créé un abattement de 50 % de la taxe foncière des entreprises industrielles dans la politique de soutien à l'activité économique pendant la période de crise sanitaire. Cela explique la baisse de 17.25% des bases de TFB. Le produit manquant est remboursé par l'Etat dans le chapitre 74 « Dotations », ce qui explique la forte augmentation de ce chapitre (+ 180 000€).

En 2022, la revalorisation des valeurs locatives (bases fiscales) a été de 3.4% (0.2 % en 2021) pour tenir compte de la reprise économique et de l'inflation. Pour information, cette revalorisation décidée par le parlement sera de 7.1 % en 2023. Les bases de taxes foncières ayant augmenté de quasiment 4% sur la commune, il convient de souligner la dynamique actuelle liée à l'augmentation des surfaces imposées (constructions nouvelles).

Analyse de ratios :

RATIOS	2022	2021	2020	2019	SEUIL ALERTE
Marge d'autofinancement courant <i>Charges de fct+rembKdette/RRF</i>	0,811	0,794	0,749	0,799	1
Rigidité des charges structurelles <i>Frais de personnel+annuité dette/RRF</i>	0,455	0,473	0,468	0,495	0,58
Niveau d'endettement <i>Encours dette/RRF</i>	0,653	0,77	0,86	0,97	1,8

Le dispositif national de détection des communes présentant des risques financiers fait référence à 3 ratios. Les collectivités situées pour deux d'entre eux dans la zone d'alerte font l'objet d'une surveillance attentive de la part des services de la Préfecture et de la Cour Régionale des Comptes.

Le ratio de la marge d'autofinancement courant montre qu'un peu plus de 80% des recettes réelles de fonctionnement sert à financer les charges de fonctionnement et le remboursement du capital de la dette. Ratio en légère dégradation en 2022, l'augmentation de charges de fonctionnement, malgré la baisse de l'annuité de la dette n'est pas contrebalancée par l'augmentation des recettes de fonctionnement, pourtant relativement importante. Ce ratio est à mettre en lien avec l'épargne nette.

Le ratio de rigidité des charges structurelles prend en compte les dépenses obligatoires de la commune et/ou difficilement incompressibles à savoir les dépenses de personnel et l'annuité de la dette. Ce ratio connaît une légère amélioration, l'augmentation des charges de personnel est relativisée par la baisse de l'annuité de la dette et de l'augmentation des recettes réelles.

	2018	2019	2020	2021
évolution population DGF	3014	3014	3065	3069
Capacité de désendettement	3,4	2,6	2,7	2,5
Dép d'équipement par habitant	213,20	355,72	355,15	501,71
Epargne brute/RRF	28,49	33,52	28,26	26,09
Epargne brute par habitant	274,23	330,66	278,61	272,79
Encours dette / habitant	930,88	847,86	758,51	682,86

Au 31 décembre 2022, la capacité de désendettement s'élève à 2.5 ans (il faut réunir moins de 3 années d'épargne brute 2022 pour rembourser le capital restant dû au 31/12). N'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis 2016, même si le niveau de l'épargne brute s'est légèrement dégradé, le ratio sur la capacité de désendettement reste bon, s'inscrivant sous le ratio des communes de même strate (4.1 ans).

Il est remarqué, également, que l'encours de dette par habitant qui doit être regardé avec la capacité de désendettement, s'est amélioré encore cette année (augmentation de la population DGF et baisse du stock de dette). La dette à Sainte-Hermine au 31 décembre 2022 s'établit à 682.86 € par habitant.

Les ratios concernant l'épargne brute sont en légère dégradation comme évoqué lors de la présentation générale des résultats.

Détail des participations et subventions de la Commune en 2022

❖ A des associations

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>
OGEC ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE	Délibération 2021-11-07 du 02/11/2021 - SUBVENTION	22 863,20
OGEC ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE	Délibération 2021-11-03(1) du 23/11/2021 - SUBVENT	4 920,00
ACLAC ASSOCIATION CANTONALE POUR LES LOISIRS	Délibération 2022-04-05 du 05/04/2022 - SUBVENTION	5 000,00
COMITE DES FETES DE SAINT MARTIN LARS EN SAINTE HE	Délibération 2022-04-04 du 05/04/2022 - SUBVENTION	1 000,00
ANTENNE PROTECTION CIVILE DE SAINTE HERMINE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	1 000,00
APEL COLLEGE SAINT PAUL	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	250,00
APEL ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	350,00
ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE OCA	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	100,00
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLES PUBLIQUES APE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	350,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE L ANGLEE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	600,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE SAINT PAUL	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	600,00
ASSOCIATION USAGERS DEFENSE DU SERVICE PUBLIC	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	150,00
BADMINTON CLUB DU PAYS DE SAINTE HERMINE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	350,00
BOXE FRANÇAISE HERMINOISE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	500,00
CINEMA LE TIGRE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	3 200,00
CINEMA LE TIGRE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	3 200,00
CLUB PETANQUE HERMINOIS	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	700,00
DOJO HERMINOIS (KARATE)	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	500,00
FESTIVAL DE L HISTOIRE DE FRANCE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	2 000,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	300,00
HANDBALL HERMINOIS	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	300,00
HERMINE CYCLOTOURISTE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	800,00
HISTOIRE ET PATRIMOINE DU PAYS DE SAINTE HERMINE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	400,00
HISTOIRE ET PATRIMOINE DU PAYS DE SAINTE HERMINE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	250,00
JAZZY DANSE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	1 800,00
JEUNE FRANCE MOUTIEROISE BASKET	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	300,00
JUDO CLUB DU PAYS DE SAINTE HERMINE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	800,00
LES ROULOTTES DU SUD VENDEE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	1 500,00
MELOMANIA HERMINOISE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	4 000,00
MELOMANIA HERMINOISE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	14 204,00
REGARD HERMINE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	300,00
SOUVENIR VENDEEN DE CLEMENCEAU	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	50,00
TENNIS CLUB DE SAINTE HERMINE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	1 200,00
UNC AFN SAINTE HERMINE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	100,00
UNC AFN SIMON LA VINEUSE	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	100,00
UNION SPORTIVE HERMINOISE FOOTBALL	Délibération 2022-05-02 du 03/05/2022 - SUBVENTION	1 800,00
JUM HERMINE	Délibération 2022-05-13 du 05/07/2022 - SUBVENTION	3 000,00
BOXE FRANÇAISE HERMINOISE	Délibération 2022-10-01 du 11/10/2022 - SUBVENTION	800,00

❖ A des personnes de droit privé (opérations « restauration de façades en centre-bourg », « pass-foncier »)

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>
SCI RESIDENCIA	Délibération 2020-10-05 du 13/10/2020 - Délibérati	900,00
FRADET ISMAEL	Délibération 2022-03-13 du 01/03/2022 - Délibérati	900,00
FRELICOT JEAN BAPTISTE	Délibération 2022-07-05 du 05/07/2022 - SUBVENTION	1 500,00
PENVEN DYLAN	Délibération 2022-06-10 du 07/06/2022 - SUBVENTION	1 500,00
VINCENT GUILLAUME	Délibération 2022-10-03 du 11/10/2022 - SUBVENTION	1 500,00
CAREIL DELPHINE	Délibération 2022-03-09 du 01/03/2022 - SUBVENTION	1 500,00
MARSAULT STEVEN	Délibération 2022-09-03 du 06/09/2022 - Délibérati	900,00
NICOL GAETAN	Délibération 2022-09-03 du 06/09/2022 - Délibérati	2 000,00

❖ A des personnes de droit privé « aide à la destruction des nids de frelons asiatiques »)

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>
HERAULT REMY	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	43,18
MOREAU BERNARD	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	43,18
RUTHON NOEL	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	39,59
PEROCHON THIERRY	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	43,18
RAVON THIERRY	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	43,18
THOMAS OLIVIER	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	39,59
DANEY PIERRE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	43,18
GERMAIN LOUIS	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	39,59
DEBELLE SYLVIE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	43,18
LABBE AURORE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	87,50
BOSSARD RAPHAEL	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	87,50
GAEC DE LA GROIE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	87,50
WATERS MICHAEL	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	87,50

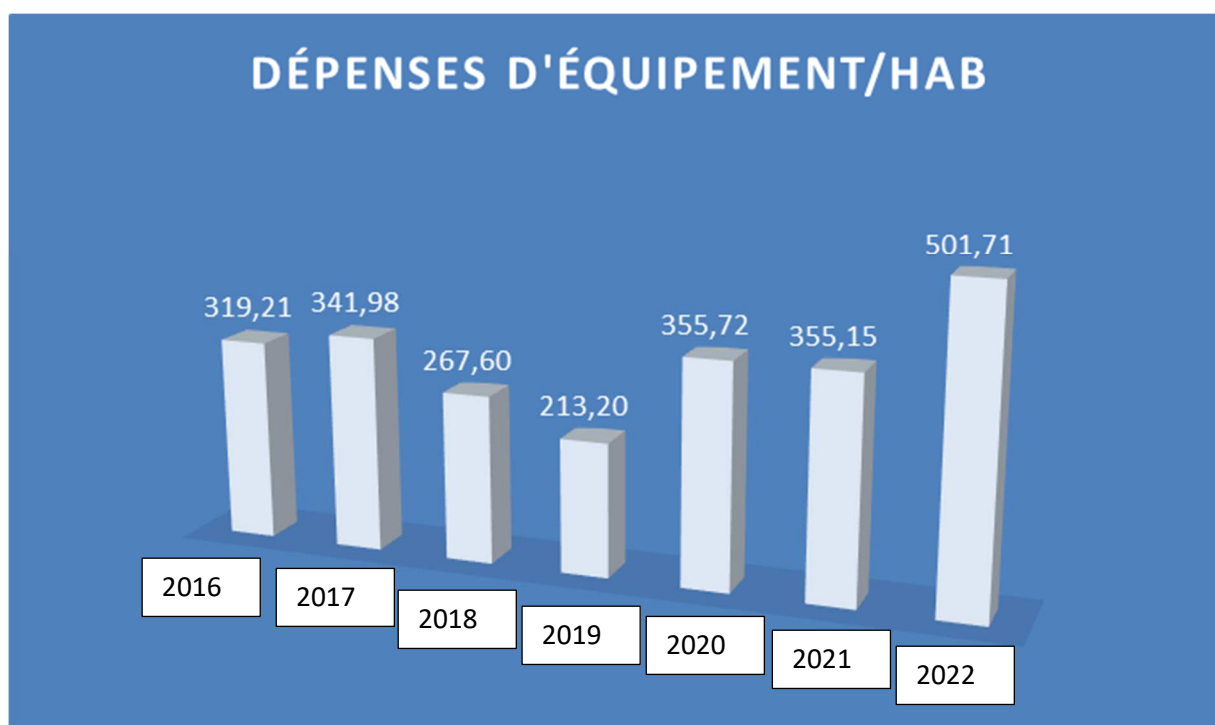
4- BILAN DE L'INVESTISSEMENT 2022

<i>Investissements 2022</i>				
Dépenses	Crédits BP+DM	Consommés	RAR	Exécution %
Déficit reporté	328 562,16	328 562,16		100,00
Opérations d'ordre	55 585,61	49 700,88		89,41
Remboursement du capital dette	235 000,00	229 152,83		97,51
Travaux et études (chap 20,21 et 23)	2 220 497,76	1 539 754,74	-	69,34
TOTAL	2 839 645,53	1 818 608,45	-	64,04
Recettes				
Versement de la SF	641 649,13			
Affectation 2020 FCTVA et TA	930 728,38	938 398,78		100,82
	-	-		#DIV/0!
Subventions diverses	588 533,86	395 820,05	-	67,26
Opérations d'ordre	170 000,00	169 450,93		99,68
Produits de cessions	42 664,42	91 079,04		213,48
TOTAL	2 373 575,79	1 594 748,80	-	67,19
	Déficit 2022	- 223 859,65	-	- 223 859,65
	Déficit à reporter	- 552 421,81		
	Besoin de finance	-		

Le tableau ci-dessus permet d'estimer la sincérité des comptes puisque l'exécution budgétaire dépasse 70%.

Evolution des dépenses d'équipement par habitant depuis 2015 :

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT/HAB



Il est à noter que l'année 2022 s'inscrit comme une année avec un fort niveau d'investissement supérieure aux années précédentes (Travaux rue Flandres Dunkerque, piscine et de la bibliothèque).

Rappel des investissements 2022:

Aménagement de la rue Flandres Dunkerque :

	Prévision	Consommé
Dépenses	421 538.00 €	384 717.03 €
Recettes	55 000.00 €	12 420.52 €

Aménagement d'un espace culturel :

	Prévision	Consommé
Dépenses	376 800.00 €	339 096.81 €
Recettes	222 129.26 €	181 074.98 €

Programme annuel de voirie :

	Prévision	Consommé
Dépenses	215 158.00 €	149 078.06 €
Recettes		

Proposition de la commission des finances d'affectation du résultat :

COMMUNE DE SAINTE HERMINE BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2022 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT BUDGET PRIMITIF 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses totales	3 200 910,00	Recettes totales	3 100 910,00	Dépenses totales	2 511 083,37	Recettes totales	2 839 645,53
Déficit reporté		Excédent reporté	100 000,00	Déficit reporté	328 562,16	Excédent reporté	
TOTAL	3 200 910,00	TOTAL	3 200 910,00	TOTAL	2 839 645,53	TOTAL	2 839 645,53
COMPTE ADMINISTRATIF 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Total des mandats émis	2 600 094,92	Total des titres émis	3 284 597,56	Total des mandats émis	1 818 608,45	Total des titres émis	1 594 748,80
Résultat de l'exercice			684 502,64	Résultat de l'exercice			- 223 859,65
CONSTATATION DU RESULTAT CUMULE 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes			3 284 597,56	Recettes			1 594 748,80
Dépenses			2 600 094,92	Dépenses			1 818 608,45
Solde de l'exercice			684 502,64	Solde de l'exercice			- 223 859,65
Excédent reporté			100 000,00	Déficit reporté			- 328 562,16
Solde cumulé à la fin de l'exercice			784 502,64	Solde cumulé à la fin de l'exercice			- 552 421,81
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT ET CHOIX EN MATIERE D'AFFECTATION							
				Besoin de financement de la section d'invest. (R.A.R.)			-
				Total à affecter en réserve à la section d'investissement			552 421,81
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (proposition)							
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter :							
552 421,81	€	en déficit reporté à la section d'investissement (compte 001)					
684 502,64	€	en réserve obligatoire à la section d'investissement (compte 1068)					
100 000,00	€	en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002)					

BUDGETS ANNEXES :

Budget « Assainissement » :

Section d'exploitation					
Dépenses	Budgétisé	Consommé	Recettes	Budgétisé	Consommé
Charges générales	15 000,00	2 688,57	Redevance d'assainissement	147 000,00	188 631,02
Charges de personnel	15 000,00	11 230,09	Produits exceptionnels	6 628,00	6 630,13
Participation SMPVA	45 000,00	33 650,30			
Intérêts et ICNE	684,40	191,89			
Titres annulés	-	-	Mandats annulés	-	-
Charges exceptionnelles	1 752,94	752,94			
Dépenses réelles	77 437,34	48 513,79	Recettes réelles	153 628,00	195 261,15
Virement à la section d'investissement	195 629,51		Excédent fonctionnement reporté	183 108,85	-
Amortissements biens	76 000,00	74 704,05	Amortissements subventions	12 330,00	12 321,03
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	349 066,85	123 217,84	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	349 066,85	207 582,18

Section d'investissement					
Dépenses	Budgétisé	Consommé	Recettes	Budgétisé	Consommé
Travaux réseaux	338 835,06	58 758,46	Excédent investissement reporté	99 535,55	-
Dettes (capital)	20 000,00	19 119,54	Subventions	-	15 351,15
			Affectation 2021- 1068	-	-
Dépenses réelles	358 835,06	77 878,00	Recettes réelles	99 535,55	15 351,15
Amortissements subventions	12 330,00	12 321,03	Amortissements biens	76 000,00	74 704,05
	-	-	Virement de la sect fonctionnement	195 629,51	-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	371 165,06	90 199,03	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	371 165,06	90 055,20

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		183 108.85 €		99 535.55 €		282 644.40 €
Opérations de l'exercice	123 272.97 €	207 582.18 €	90 199.03 €	90 055.20 €	213 472.00 €	297 637.38 €
Totaux	123 272.97 €	390 691.03 €	90 199.03 €	189 590.75 €	213 472.00 €	580 281.78 €
Résultats de Clôture		267 418.06 €	143.83 €			366 809.78 €
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS EN €		267 418.06 €		99 391.72 €		366 809.78 €

Enfin, il est proposé le projet d'affectation des résultats issus du CFU 2022 :

COMMUNE DE SAINTE HERMINE
BUDGET ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2022
AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses totales	349 066,85	Recettes totales	165 958,00	Dépenses totales	371 165,06	Recettes totales	271 629,51
Déficit reporté		Excédent reporté	183 108,85	Déficit reporté		Excédent reporté	99 535,55
TOTAL	349 066,85	TOTAL	349 066,85	TOTAL	371 165,06	TOTAL	371 165,06

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Total des mandats émis	123 272,97	Total des titres émis	207 582,18	Total des mandats émis	90 199,03	Total des titres émis	90 055,20
Résultat de l'exercice			84 309,21	Résultat de l'exercice			- 143,83

CONSTATATION DU RESULTAT CUMULE 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes			207 582,18	Recettes			90 055,20
Dépenses			123 272,97	Dépenses			90 199,03
Solde de l'exercice			84 309,21	Solde de l'exercice			- 143,83
Excédent reporté			183 108,85	Excédent reporté			99 535,55
Solde cumulé à la fin de l'exercice			267 418,06	Solde cumulé à la fin de l'exercice			99 391,72

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT ET CHOIX EN MATIERE D'AFFECTATION

				Besoin de financement de la section d'invest. (R.A.R)			-
				Total à affecter en réserve à la section d'investissement:			-

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (proposition)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter :

- 99 391,72 €, en excédent reporté à la section d'investissement (compte 001)
- €, en réserve obligatoire à la section d'investissement (compte 1068)
- 267 418,06 €, en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002)

Compte Financier Unique 2022 et affectation du résultat du budget Coteau du Magny 2022 :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ANNEXE						
LES COTEAUX DU MAGNY						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	46 945.87 €	46 945.87 €	46 945.87 €	46 945.87 €	93 891.74 €	93 891.74 €
Totaux	46 945.87 €	46 945.87 €	46 945.87 €	46 945.87 €	93 891.74 €	93 891.74 €
Résultats de Clôture						
RESULTATS DEFINITIFS EN €						

COMMUNE DE SAINTE HERMINE BUDGET LOTISSEMENT LES COTEAUX DU MAGNY EXERCICE 2022 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT BUDGET PRIMITIF 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses totales	46 946,87	Recettes totales	46 946,87	Dépenses totales	46 945,87	Recettes totales	46 945,87
Déficit reporté		Excédent reporté		Déficit reporté		Excédent reporté	
TOTAL	46 946,87	TOTAL	46 946,87	TOTAL	46 945,87	TOTAL	46 945,87
COMPTE ADMINISTRATIF 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Total des mandats émis	46 945,87	Total des titres émis	46 945,87	Total des mandats émis	46 945,87	Total des titres émis	46 945,87
Résultat de l'exercice			-	Résultat de l'exercice			-
CONSTATATION DU RESULTAT CUMULE 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes			46 945,87	Recettes			46 945,87
Dépenses			46 945,87	Dépenses			46 945,87
Solde de l'exercice			-	Solde de l'exercice			-
Résultat reporté			-	Résultat reporté			-
Solde cumulé à la fin de l'exercice			-	Solde cumulé à la fin de l'exercice			-
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT ET CHOIX EN MATIERE D'AFFECTATION							
				Besoin de financement de la section d'invest. (R.A.R.)			-
				Total à affecter en réserve à la section d'investissement			-
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (proposition)							
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter :							

Compte Financier Unique 2022 et affectation du résultat du budget Coteau du Magny II 2022 :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMpte ANNEXE LES COTEAUX DU MAGNY II						
Résultats reportés			91 696.34 €		91 696.34 €	
Opérations de l'exercice	525 949.47 €	629 077.86 €	449 755.30 €	490 703.63 €	975 704.77 €	1 119 781.49 €
Totaux	525 949.47 €	629 077.86 €	541 451.64 €	490 703.63 €	1 067 401.11 €	1 119 781.49 €
Résultats de Clôture		103 128.39 €		40 948.33 €		144 076.72 €
RESULTATS DEFINITIFS EN €		103 128.39 €	50 748.01 €		50 748.01 €	103 128.39 €

COMMUNE DE SAINTE HERMINE
BUDGET LOTISSEMENT LES COTEUX DU MAGNY II
 EXERCICE 2022
AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses totales	820 704,63	Recettes totales	820 704,63	Dépenses totales	701 203,63	Recettes totales	792 899,97
Déficit reporté		Excédent reporté		Déficit reporté	91 696,34	Excédent reporté	
TOTAL	820 704,63	TOTAL	820 704,63	TOTAL	792 899,97	TOTAL	792 899,97

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Total des mandats émis	525 949,47	Total des titres émis	629 077,86	Total des mandats émis	449 755,30	Total des titres émis	490 703,63
Résultat de l'exercice			103 128,39	Résultat de l'exercice			40 948,33

CONSTATATION DU RESULTAT CUMULE 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes			629 077,86	Recettes			490 703,63
Dépenses			525 949,47	Dépenses			449 755,30
Solde de l'exercice			103 128,39	Solde de l'exercice			40 948,33
Résultat reporté			-	Déficit reporté			- 91 696,34
Solde cumulé à la fin de l'exercice			103 128,39	Solde cumulé à la fin de l'exercice			- 50 748,01

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT ET CHOIX EN MATIERE D'AFFECTATION

				Besoin de financement de la section d'invest. (R.A.R.)			-
				Total à affecter en réserve à la section d'investissement			-

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (proposition)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter :

- 50 748,01 €, en déficit reporté à la section d'investissement (compte 001)
- €, en réserve obligatoire à la section d'investissement (compte 1068)
- 103 128,39 €, en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002)

Compte Financier Unique 2022 et affectation du résultat du budget le VAL DE SMAGNE III 2022 :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ANNEXE						
LE VAL DE SMAGNE III						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	52 377.43 €	52 377.43 €	52 377.43 €		104 754.86 €	52 377.43 €
Totaux	52 377.43 €	52 377.43 €	52 377.43 €		104 754.86 €	52 377.43 €
Résultats de Clôture			52 377.43 €		52 377.43 €	
RESULTATS						
DEFINITIFS EN €			52 377.43 €		52 377.43 €	

COMMUNE DE SAINTE HERMINE BUDGET LOTISSEMENT LE VAL DE SMAGNE III EXERCICE 2022 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT							
BUDGET PRIMITIF 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses totales	54 001,00	Recettes totales	54 001,00	Dépenses totales	54 000,00	Recettes totales	54 000,00
Déficit reporté		Excédent reporté		Déficit reporté		Excédent reporté	
TOTAL	54 001,00	TOTAL	54 001,00	TOTAL	54 000,00	TOTAL	54 000,00
COMPTE ADMINISTRATIF 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Total des mandats émis	52 377,43	Total des titres émis	52 377,43	Total des mandats émis	52 377,43	Total des titres émis	-
Résultat de l'exercice			-	Résultat de l'exercice			- 52 377,43
CONSTATATION DU RESULTAT CUMULE 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes			52 377,43	Recettes			-
Dépenses			52 377,43	Dépenses			52 377,43
Solde de l'exercice			-	Solde de l'exercice			- 52 377,43
Résultat reporté			-	Résultat reporté			-
Solde cumulé à la fin de l'exercice			-	Solde cumulé à la fin de l'exercice			- 52 377,43
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT ET CHOIX EN MATIERE D'AFFECTATION							
				Besoin de financement de la section d'invest. (R.A.R.)			-
				Total à affecter en réserve à la section d'investissement			-
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (proposition)							
<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter :</p> <p>52 377,43 €, en déficit reporté à la section d'investissement (compte 001)</p> <ul style="list-style-type: none"> - €, en réserve obligatoire à la section d'investissement (compte 1068) - €, en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) 							